

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 14 octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Étaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M ^{me} Martine YVON, M. Christophe MOITEAUX, M ^{me} Catherine DUBOURG, M ^{me} Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : M ^{me} Liliane HECTOR, M ^{me} Laure LEMAITRE -qui a remis un pouvoir à M ^{me} Catherine DUBOURG-, M. Bruno LE GUERN, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD. M^{me} Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	09	10			
Date de Convocation					
07 octobre 2011					
Délibération N° 2011/79			Achat d'un terrain de 20m²22 Cadastré ZA 65 route des Masselins pour pose d'un transformateur électrique et d'un surpresseur d'eau potable		
Affichée le 20 octobre 2011					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de constructions d'habitation augmentant aux Masselins, il convient de faire poser un transformateur électrique et un surpresseur sur le réseau d'eau potable afin que tous les foyers de ce lieu-dit puissent bénéficier au quotidien, d'une pression d'eau suffisante et constante et d'une intensité électrique performante.</p> <p>Il présente des documents et plans concernant ce projet et ajoute qu'aujourd'hui, la commune a l'opportunité de réaliser la pose de ces installations en achetant une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Daniel L'HOSTIS. Il donne lecture d'un courrier de ce dernier au terme duquel il s'engage à céder à la Commune de Chandai un terrain d'une contenance d'environ 20 m² moyennant un euro.</p> <p>Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir de M. L'HOSTIS, la parcelle de terrain dont il est parlé ci-dessus, située au lieu-dit "Les Masselins" d'une contenance de 20m²22, issue de la division de celle cadastrée section ZA n° 65, en vue de la réalisation de la pose d'un transformateur électrique et d'un surpresseur d'eau potable, moyennant le prix d'un euro, fixé par le vendeur ; - de donner tous pouvoirs à l'un des adjoints pour la signature de l'acte translatif de propriété qui sera reçu en la forme administrative ; - de donner tous pouvoirs au maire pour l'exécution de la présente délibération et plus généralement, pour signer tous documents se rapportant à ce dossier. <p style="text-align: center;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 octobre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 14 octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Bruno LE GUERN, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	09	10			
Date de Convocation					
07 octobre 2011					
Délibération N° 2011/80			Instauration de la Taxe d'Aménagement et détermination du taux Domaine Urbanisme		
Affichée le 20 octobre 2011					
<p>Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale du 10 octobre 2011 relative à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Il explique que la fiscalité de l'urbanisme est réformée, qu'une taxe unique appelée « Taxe d'Aménagement » à caractère incitatif visant à réduire la sous-occupation des espaces urbains remplacera tous les anciens dispositifs de taxation et de contribution. Il indique que cette taxe d'aménagement permettra de constituer une source claire et efficace de financement des équipements publics à la charge de la Collectivité et précise que le taux peut être fixé dès maintenant par chaque commune, par délibération. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les trois questions suivantes :</p> <p>1/ - « Etes-vous d'accord pour instaurer la Taxe d'Aménagement dès maintenant ? » L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Décide l'instauration, dès à présent, de la Taxe d'Aménagement qui remplacera la Taxe Locale d'Equipement.</p> <p>2/ - « Le taux de cette Taxe d'Aménagement peut être fixé dans une fourchette de 1% à 5%, quel taux souhaitez-vous appliquer ? » L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Décide de fixer à « 1 % » le taux de cette nouvelle Taxe d'Aménagement.</p> <p>3/-« Etes-vous d'accord pour mettre en place une exonération de 50% de la Taxe d'Aménagement au-delà de cent mètres carrés de surface de construction, sachant que le prix de cette taxe sera d'environ 600 Euros par mètre carré de construction ? » L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Décide la mise en place d'une exonération de 50% de la Taxe d'Aménagement au-delà de cent mètres carrés de surface de construction.</p> <p>Le Conseil Municipal Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 octobre 2011, Le Maire,</p>					
Serge GODARD					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI																	
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 14 octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Étaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Bruno LE GUERN, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance																	
En exercice	Présents	Votants																		
14	09	10																		
Date de Convocation			07 octobre 2011																	
07 octobre 2011																				
Délibération N° 2011/81			Travaux de branchement des Eaux Usées																	
Affichée le 20 octobre 2011																				
<p>Monsieur Le Maire expose, au Conseil Municipal, que trois nouvelles constructions étant en cours aux Masselins, suite aux permis de construire délivrés aux familles «VANHAEVERBEKE, HELLARD, POULAIN », des travaux de branchement des eaux usées au réseau collectif, sur le domaine public, sont à réaliser, à la charge de la commune. Il donne lecture de trois devis émanant de la société Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, Rue de Roglain, 72610 ARCONNAY, relatifs à ces travaux de branchement comme suit :</p>																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro de devis</th> <th>Nom des futurs propriétaires de la parcelle concernée</th> <th>Prix HT</th> <th>Prix TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>103966 GL/CM</td> <td>HELLARD/ DUBOIS</td> <td>1314.50 €</td> <td>1572.14 €</td> </tr> <tr> <td>103967 GL/CM</td> <td>VANHAVERBEKE/ SUAZE</td> <td>1314.50 €</td> <td>1572.14 €</td> </tr> <tr> <td>103968 GL/CM</td> <td>POULAIN</td> <td>852.50 €</td> <td>1019.59 €</td> </tr> </tbody> </table>					Numéro de devis	Nom des futurs propriétaires de la parcelle concernée	Prix HT	Prix TTC	103966 GL/CM	HELLARD/ DUBOIS	1314.50 €	1572.14 €	103967 GL/CM	VANHAVERBEKE/ SUAZE	1314.50 €	1572.14 €	103968 GL/CM	POULAIN	852.50 €	1019.59 €
Numéro de devis	Nom des futurs propriétaires de la parcelle concernée	Prix HT	Prix TTC																	
103966 GL/CM	HELLARD/ DUBOIS	1314.50 €	1572.14 €																	
103967 GL/CM	VANHAVERBEKE/ SUAZE	1314.50 €	1572.14 €																	
103968 GL/CM	POULAIN	852.50 €	1019.59 €																	
<p>Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p>																				
<p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement 327,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de faire effectuer les travaux de branchement des eaux usées au réseau collectif, sur le domaine public, aux Masselins, pour le branchement des trois maisons neuves selon les devis cités en référence , ci-dessus, - Accepte le devis N°103966 GL/CM, de l'entreprise « TPL, Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, 72610 ARCONNAY, pour un montant de 1 314.50 € HT soit 1572.14 € TTC, - Accepte le devis N°103967 GL/CM, de l'entreprise « TPL, Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, 72610 ARCONNAY, pour un montant de 1 314.50 € HT soit 1572.14 € TTC, - Accepte le devis N°103968 GL/CM, de l'entreprise « TPL, Travaux Publics Leclech, Za du Chêne, 72610 ARCONNAY, pour un montant de 852.50 € HT soit 1 019.59 € TTC, - Dit que ces dépenses seront imputées au budget 2011 « Assainissement 327 », au chapitre 23, imputation 2315, opération 05, - Charge Monsieur Le Maire de signer les devis et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. 																				
<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 octobre 2011, Le Maire,</p>																				
<p>Serge GODARD</p>																				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 14 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Étaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Bruno LE GUERN, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD.</p> <p>Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance</p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	09	10		
Date de Convocation				
07 octobre 2011				
Délibération N° 2011/82			<p align="center">Encaissement d'un chèque de la société « Eaux de Normandie » Redevance Assainissement Budget 327 Assainissement</p>	
Affichée le 20 octobre 2011				
<p align="center">Monsieur Le Maire présente un chèque émanant de la société « Eaux de Normandie » pour un montant de 26 537.69 € (vingt six mille cinq cent trente sept euros et soixante-neuf centimes) correspondant à la redevance assainissement et représentant le reversement de la surtaxe à la Commune de Chandai. Il demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Autorise Monsieur Le Maire à encaisser, sur le budget 327 assainissement, ce chèque de 26 537.69 € relatif à la redevance assainissement, à l'imputation 70611, chapitre 70.</p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 octobre 2011, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>				
<p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p>				
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :			Le 20 octobre 2011	
De sa publication le :			Le 20 octobre 2011	
De sa notification le :				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 14 octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Étaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Bruno LE GUERN, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD. Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance	
En exercice	Présents	Votants		
14	09	10		
Date de Convocation			07 octobre 2011	
07 octobre 2011				
Délibération N° 2011/83			Achat d'un réfrigérateur pour la salle polyvalente	
Affichée le 20 octobre 2011				
<p>Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat d'un réfrigérateur pour la salle polyvalente et présente un catalogue des Etablissements LEVITRE, 58 rue de la Garenne, BP 140, 61304 L'Aigle Cedex. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 « 325 Commune de chandai »,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'acheter un réfrigérateur pour la salle polyvalente, - Porte son choix sur le modèle suivant : BOSCH KSR 30 N 11, d'une contenance de 287 litres pour un montant TTC de 539.90 €, figurant au catalogue présenté, - Charge Monsieur Le Maire de signer le bon de commande correspondant, - Dit que cette dépense sera mandatée à l'imputation 2184 opération 066 du budget principal « 325 Commune de chandai » - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 octobre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>				
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :			Le 20 octobre 2011	
De sa publication le :			Le 20 octobre 2011	
De sa notification le :				

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2011

DIVERS :

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au niveau du renouvellement du contrat d'assurance de la commune, Groupama lui a demandé de communiquer la valeur actuelle des ordinateurs de l'école et de la mairie, afin d'établir un nouveau devis garantissant le matériel informatique neuf et acheté il y a moins de cinq ans.

- Madame YVON indique qu'elle examinera volontiers cette proposition d'assurances afin de retenir les clauses les plus adaptées aux besoins de La Commune de Chandai.

- Monsieur Le Maire informe que les enseignantes lui ont signalé que trois ordinateurs commençaient à vieillir.

Monsieur Le Maire informe qu'à la fin du mois, La Communauté de Communes du Pays de L'Aigle va enlever la bouche d'engouffrement située au carrefour entre la RD 926 et la RD 28.

- Monsieur Le Maire dresse la liste des travaux de voirie qui seront réalisés en 2012 par la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle comme suit :

- Création de bordures et revêtement rue de l'Ancienne Poste,

- Création de bordures trottoirs du coteau du Midi (devant les propriétés LEMAITRE et BRETHEL),

- Positionnement d'une bande d'arrêt sur la RD 926, à proximité des feux tricolores au carrefour entre la RD 926 et la RD 28, afin de faciliter le passage des camions venant de Crulai.

- Monsieur Le Maire rappelle que Madame Germain est en arrêt de Maladie Professionnelle depuis le 19 mars 2011 et qu'elle est actuellement en prolongation d'arrêt jusqu'au 11 novembre 2011 inclus. Il indique qu'il a demandé une expertise médicale auprès de l'assurance du Personnel afin d'effectuer un contrôle et de connaître la suite à donner. Madame GERMAIN a donc été convoquée chez un rhumatologue à Chartres (Eure et Loir). Les conclusions de cet expert en médecine sont que : Les épaules sont guéries, cette pathologie ne relève pas de la maladie professionnelle.

- Monsieur Le Maire informe que Monsieur SOARES est également en arrêt de Maladie Professionnelle depuis le 06 juillet 2011. Il est actuellement en prolongation d'arrêt jusqu'au 23 octobre 2011 inclus. Il souffre d'une hernie cervicale et le 13 novembre prochain, il subira une intervention chirurgicale.

TOUR DE TABLE :

- Monsieur GANDAIS indique qu'il reste une chambre à goudronner sur la RD 664, rue de la Gibonnière. suggère de faire apposer une bande blanche ainsi que des logos piétons.

- Monsieur Le Maire répond que ces travaux sont prévus et seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle.

- Monsieur LE CLEUYOU suggère de demander une participation financière auprès du Pays d'Ouche, de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et du Conseil Général de l'Orne afin de matérialiser, aux abords de la RD 926, dans le sens Paris, L'Aigle, « L'entrée de la Commune de Chandai » qui est aussi la première commune en arrivant dans L'Orne par cet axe.

La séance est levée à 22H10

Le Maire,

A Chandai, Le 20 octobre 2011,

Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

Mme Catherine DUBOURG